

Pothier, Édith

Objet: TR: Matériel didactique
Pièces jointes: SER 1010 Laser (1).pdf; Laser-requalification.pdf; SER-2011 laser_Notions spécifiques.pdf; Structure_et_caracteristiques_PFIPG (février 2015).pdf

De : Pothier, Édith
Envoyé : 15 mai 2017 15:46
À :
Objet : Matériel didactique



Bonjour,

En réponse à votre demande du 10 mai dernier, les documents que nous pouvons vous transmettre sont les plans de cours suivants :

- SER-1010 Cinémomètre Laser;
- SER-1011 Cinémomètre Laser (requalification)
- SER-2011 Cinémomètre Laser (notions spécifiques)

Nous vous transmettons également la *Structure et caractéristiques du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie*.

Merci et bonne fin de journée!

Édith Pothier

Technicienne en droit
Direction des affaires institutionnelles
et des communications

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631, poste 6414
Télécopieur : 819 293-2143
epothier@enpq.qc.ca

Visitez notre site Web au : www.enpq.qc.ca

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?



Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel. Si vous avez reçu ce message par erreur, détruisez-le et communiquez avec nous.

Cinémomètre laser



*Plan
de cours*

SER-1010

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2005.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le cours *Cinémomètre laser* s'adresse aux policiers en perfectionnement professionnel. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés spécifiques qui leur permettront d'utiliser les cinémomètres laser d'une façon professionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l'adoption et le développement de valeurs spécifiques qui guideront le futur opérateur dans son utilisation de l'appareil.

Dans cette optique, ce cours vient compléter la formation du policier en matière de sécurité routière en permettant l'adoption et le développement d'attitudes conséquentes à ses futures fonctions.

La Direction de la recherche et du développement

GÉNÉRALITÉS

TITRE

CINÉMOMÈTRE LASER

PRÉALABLE

Être policier (un minimum de deux années d'expérience en patrouille policière est recommandé).

PARTICULARITÉ

Le participant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

PERSONNE-RESSOURCE

Un moniteur qualifié et accrédité.

CLIENTÈLE VISÉE

Les policiers-patrouilleurs d'organisations policières reconnues.

DURÉE

Cinq jours de huit heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 6 (sur les lieux de l'organisation policière).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours *Cinémomètre laser* favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'opérateur d'utiliser correctement les cinémomètres en fonction des spécifications particulières liées à leur fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

Après avoir complété ce cours avec succès, le participant sera en mesure :

- d'**expliquer** les infractions relatives à la vitesse et l'application de la loi;
- d'**expliquer** les principes de base des cinémomètres laser;
- d'**utiliser** les cinémomètres de façon sécuritaire et selon les considérations légales;
- de **rédiger** de façon appropriée le constat d'infraction et les formulaires requis;
- de **préparer** adéquatement un témoignage à la cour.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé magistral.
- Méthode démonstrative.
- Visionnement de documents vidéo.
- Exercices pratiques.

CONTENU

1. Présentation du cours
2. Les infractions relatives à la vitesse et l'application de la loi
3. Notions générales
4. Les principes de base du cinémomètre laser
5. La vérification
6. L'utilisation
7. Les considérations juridiques et opérationnelles
8. La présentation des appareils et les exercices supervisés
9. Le témoignage à la cour
10. Le tribunal-école
11. Les directives de l'École nationale de police du Québec et les directives du service de police
12. Examen pratique
13. Examen théorique
14. Évaluation du cours

ÉVALUATION

TYPE : progressive, théorique et pratique.

L'évaluation des participants au cours *Cinémomètre laser* se fait en deux étapes :

PREMIÈRE ÉTAPE (seuil de réussite : 60 %)

Examen pratique mesurant huit critères :

- connaissance des composantes de l'appareil;
- application des tests de vérification;
- choix du site de l'opération;
- utilisation adéquate de l'appareil lors d'une opération;
- historique de détection;
- estimation visuelle;
- interception;
- travaux à remettre à la suite des opérations lors des exercices pratiques.

DEUXIÈME ÉTAPE (seuil de réussite : 60 %)

Examen théorique :

- examen écrit comportant :
 - ⇨ des questions à choix multiples;
 - ⇨ des questions à développement;
 - ⇨ des phrases à compléter;
 - ⇨ des questions à deux choix (vrai/faux).

Note :

- La note de passage est de 60 % pour chacune des étapes.
- L'échec entraîne la reprise complète du cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Delangis c. Joliette (Ville de), Cour supérieure, n° 705-36-000082-964, R.J.P.Q., 97-157, 11 février 1997 (juge Béliveau).
- Delangis c. Joliette (Ville de), Cour d'appel, n° 500-10-000933-976, 5 novembre 1999 (juges Beauregard, Gendreau, Beaudoin).
- École nationale de police du Québec. *Cinémomètre laser*, Nicolet : ENPQ, mars 2005, 57 pages (précis de cours [SER-1010]).
- Kustom Signals inc. *ProLaser Operator's Manual*, Kansas : Kustom Signals inc., 1991, 48 pages.
- Laser Technology inc. *LTI 2020 Ultralyte, user's manual*, Colorado : Louisville, 1997, 70 pages.
- Laser Technology inc. *LTI 2020 Marksman, user's manual*, Colorado : Louisville, 1991, 36 pages.
- Smith & Wesson. *LTI 20-20 – Laser Speed Detection System : Operator's Manual*, Mass. : Smith & Wesson Ltd, [s.d.], 43 pages.
- Ville de Baie-Comeau c. Yves Dastous. Canada, province de Québec, district de Baie-Comeau, Cour supérieure, n° 655-27-002263-865 et 655-36-000008-875, 7 avril 1988.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4



École nationale
de **POLICE**
du Québec

Cinémomètre laser Requalification



*Plan
de cours*

SER-1011

Québec 

- PRODUCTION :** École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
- CONCEPTION :** René Lefrançois, expert-conseil en sécurité routière, Direction de la recherche et du développement (ENPQ)
- COLLABORATION :** Jean De Montigny, instructeur (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 1998.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Révisé le : 3 octobre 2005

Référence : SER-1011

PRÉSENTATION

Le cours *Cinémomètre laser – Requalification* s'adresse exclusivement aux opérateurs en cinémométrie formés par un moniteur accrédité par l'ENPQ. Il vise essentiellement à requalifier l'opérateur pour une autre période de cinq ans conformément à la directive « Directive sur la qualification des opérateurs en cinémométrie » (DIR 03-01) et à assurer une mise à jour des connaissances en ce qui concerne l'utilisation du cinémomètre.

Le moniteur accrédité par l'ENPQ fera un rappel des notions de base sur le principe de fonctionnement et le protocole d'opération du cinémomètre, son utilisation sécuritaire et selon les considérations légales. Le cours se termine par une évaluation pratique sur le terrain.

Dans cette optique, ce cours vient compléter la formation de l'opérateur de cinémomètre par la mise à jour des connaissances et des techniques spécifiques lui permettant l'adoption et le développement d'attitudes conséquentes à son travail.

La Direction de la recherche et du développement

GÉNÉRALITÉS

TITRE

CINÉMOMÈTRE LASER – REQUALIFICATION

PRÉALABLES

- Avoir réussi le cours *Cinémomètre laser* [SER-1010].
- Demeurer disponible pour l'opération du cinémomètre.
- Avoir tenu à jour ses connaissances sur l'utilisation du cinémomètre laser.

CLIENTÈLE VISÉE

Les opérateurs en cinémométrie laser visés par le renouvellement de leur accréditation.

PERSONNE-RESSOURCE

Un moniteur qualifié et accrédité.

DURÉE

Huit heures (quatre heures uniquement pour la théorie).

Note : La durée de la partie pratique est fonction du nombre et de la capacité des étudiants.

NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Maximum 3.

PARTICULARITÉ

Ce cours, diffusé par un moniteur reconnu par l'ENPQ, permet la requalification de l'opérateur pour les cinq prochaines années.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours *Cinémomètre laser – Requalification* favorise l'évaluation et l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'opérateur de cinémomètre d'en uniformiser l'utilisation en fonction des spécifications particulières reliées à son fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

Après avoir complété ce cours avec succès, l'étudiant sera en mesure :

- d'**expliquer** correctement les principes de base du cinémomètre laser;
- d'**expliquer** le rôle et les fonctions des composantes du cinémomètre;
- d'**utiliser** l'appareil de façon sécuritaire et selon les considérations légales;
- de **remplir** les formulaires destinés à l'opérateur;
- de **préparer** adéquatement son témoignage à la cour.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé magistral
- Méthode démonstrative
- Exercices pratiques

CONTENU

1. **Présentation**
2. **Révision des principes de base du cinémomètre**
3. **Considérations légales - Jurisprudence**
4. **Témoignage à la cour**
5. **Évaluation pratique de l'opérateur**

ÉVALUATION

- Un examen pratique de requalification (seuil de réussite : 60 %).

IMPORTANT : Un étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite à l'examen de requalification ne pourra obtenir le renouvellement de son accréditation comme opérateur de cinémomètre laser.

Il devra donc reprendre en entier le cours *Cinémomètre laser*.

BIBLIOGRAPHIE

- Delangis c. Joliette (Ville de), Cour supérieure, n° 705-36-000082-964, R.J.P.Q., 97-157, 11 février 1997 (juge Béliveau).
- Delangis c. Joliette (Ville de), Cour d'appel, n° 500-10-000933-976, 5 novembre 1999 (juges Beau-regard, Gendreau, Beaudoin).
- École nationale de police du Québec. *Cinémomètre laser*, Nicolet : ENPQ, août 2005, 57 pages (précis de cours [SER-1010]).
- Kustom Signals inc. *ProLaser Operator's Manual*, Kansas : Kustom Signals inc., 1991, 48 pages.
- Laser Technology inc. *LTI 2020 Ultralyte, user's manual*, Colorado : Louisville, 1997, 70 pages.
- Laser Technology inc. *LTI 2020 Marksman, user's manual*, Colorado : Louisville, 1991, 36 pages.
- Smith & Wesson. *LTI 20-20 – Laser Speed Detection System : Operator's Manual*, Mass. : Smith & Wesson Ltd, [s.d.], 43 pages.
- Ville de Baie-Comeau c. Yves Dastous. Canada, province de Québec, district de Baie-Comeau, Cour supérieure, n° 655-27-002263-865 et 655-36-000008-875, 7 avril 1988.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Cinémomètre laser

Notions spécifiques



*Plan
de cours*

SER-2011

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2005.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le cours *Cinémomètre laser – Notions spécifiques* s'adresse exclusivement aux policiers en perfectionnement qui possèdent une expérience relative au cinémomètre Doppler. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés spécifiques qui permettront aux policiers d'utiliser les cinémomètres laser d'une façon professionnelle.

En plus de faire un rappel sur les infractions relatives à la vitesse et l'application de la loi, un accent particulier sera mis sur les principes de base du cinémomètre laser, la vérification du bon état de fonctionnement de l'appareil, son utilisation sécuritaire selon les considérations juridiques et opérationnelles et le témoignage à la cour.

Dans cette optique, ce cours enrichit la formation du policier en matière de sécurité routière en permettant l'adoption et le développement d'attitudes conséquentes à ses futures fonctions.

La Direction de la recherche et du développement

GÉNÉRALITÉS

TITRE

CINÉMOMÈTRE LASER – NOTIONS SPÉCIFIQUES

PRÉALABLE

- *Cinémomètre Doppler* [SER-1005].

PARTICULARITÉ

Le participant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

PERSONNE-RESSOURCE

Un moniteur qualifié et accrédité.

CLIENTÈLE VISÉE

Les policiers-patrouilleurs d'organisations policières reconnues.

DURÉE

Trois jours de 8 heures*.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Maximum 8 (à l'ENPQ).
- Maximum 6 (sur les lieux de l'organisation policière).

* Si nécessaire, ce temps peut être allongé pour les exercices supervisés et l'examen pratique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours *Cinémomètre laser – Notions spécifiques* favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'opérateur d'utiliser correctement les cinémomètres en fonction des spécifications particulières liées à leur fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

Après avoir complété ce cours avec succès, le participant sera en mesure :

- d'**expliquer** les infractions relatives à la vitesse et l'application de la loi;
- d'**expliquer** les principes de base des cinémomètres laser;
- d'**utiliser** les cinémomètres de façon sécuritaire et selon les considérations légales;
- de **rédiger** de façon appropriée le constat d'infraction et les formulaires requis;
- de **préparer** adéquatement un témoignage à la cour.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé magistral.
- Méthode démonstrative.
- Visionnement de documents vidéo.
- Exercices pratiques.

CONTENU

1. Présentation du cours
2. Rappel sur les infractions relatives à la vitesse et l'application de la loi
3. Notions générales
4. Les principes de base
5. La vérification
6. L'utilisation
7. Les considérations juridiques et opérationnelles
8. La présentation des appareils et les exercices supervisés
9. Rappel des éléments importants du témoignage à la cour
10. Le tribunal-école
11. Les directives de l'École nationale de police du Québec et les directives du service de police
12. Examen pratique
13. Examen théorique
14. Évaluation du cours

ÉVALUATION

TYPE : progressive, théorique et pratique.

L'évaluation des participants se fait en deux étapes :

PREMIÈRE ÉTAPE (seuil de réussite : 60 %)

Examen pratique mesurant 8 critères :

- connaissance des composantes de l'appareil;
- application des tests de vérification;
- choix du site;
- utilisation adéquate de l'appareil lors d'une opération;
- historique de détection;
- estimation visuelle;
- interception;
- travaux à remettre à la suite des opérations lors des exercices pratiques.

DEUXIÈME ÉTAPE (seuil de réussite : 60 %)

Examen théorique :

- examen écrit comportant :
 - ⇨ des questions à choix multiples;
 - ⇨ des questions à développement;
 - ⇨ des phrases à compléter;
 - ⇨ des questions à deux choix (vrai/faux).

Note :

- La note de passage est de 60 % pour chacune des étapes.
- L'échec entraîne la reprise complète du cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Delangis c. Joliette (Ville de), Cour supérieure, n° 705-36-000082-964, R.J.P.Q., 97-157, 11 février 1997 (juge Béliveau).
- Delangis c. Joliette (Ville de), Cour d'appel, n° 500-10-000933-976, 5 novembre 1999 (juges Beauregard, Gendreau, Beaudoin).
- École nationale de police du Québec, *Cinémomètre laser*, Nicolet, ENPQ, mars 2005, 57 pages [précis de cours].
- Kustom Signals inc., *ProLaser Operator's Manual*, Kansas, Kustom Signals inc., 1991, 48 pages.
- Laser Technology inc., *LTI 2020 Ultralyte, user's manual*, Colorado, Louisville, 1997, 70 pages.
- Laser Technology inc., *LTI 2020 Marksman, user's manual*, Colorado, Louisville, 1991, 36 pages.
- Smith & Wesson, *LTI 20-20 – Laser Speed Detection System : Operator's Manual*, Mass., Smith & Wesson Ltd, [s.d.], 43 pages.
- Ville de Baie-Comeau c. Yves Dastous. Canada, province de Québec, district de Baie-Comeau, Cour supérieure, n° 655-27-002263-865 et 655-36-000008-875, 7 avril 1988.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques



*Document
d'information*

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

Document d'information

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Table des matières

INTRODUCTION	V
LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....	1
La durée.....	1
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)	2
Le personnel formateur.....	2
Les compétences du programme	3
Les stratégies de formation.....	3
L'approche par compétences	3
Un poste de police-école	4
Les principales formules pédagogiques	4
<i>Les activités de patrouille</i>	4
<i>Les rétroactions conjointes</i>	5
<i>Les plateaux de simulation</i>	5
<i>Les ateliers thématiques</i>	5
<i>La formation en ligne</i>	5
L'intégration de l'approche « police communautaire »	6
Les disciplines techniques.....	6
Les cours en intervention tactique.....	6
Le suivi de l'aspirant policier	7
Le tutorat	7
Le suivi comportemental.....	7
Le suivi des rapports.....	8
L'évaluation.....	8
L'évaluation formative.....	8
L'épreuve certificative.....	9
L'attestation de réussite	9
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE.....	11
LA STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION	13
LES OBJECTIFS ET STANDARDS.....	15

Introduction

L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert tant dans des établissements privés que publics pendant une durée de trois ans* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. De plus, de nouvelles compétences s'ajoutent dans le cadre de la formation à l'ENPQ, notamment le tir. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux formations est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le PFIPG représente donc la dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier, diplômé d'un programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

La durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 476,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales [AEC/30 semaines de formation (900 heures)], selon que le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

■ Le lieu de la formation

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie a lieu dans les installations à la disposition de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Ces installations comprennent des salles de classe, des salles de cours, des dojos, des gymnases, un complexe de tir (salle de tir, simulateur de tir, simulateur de conduite), des plateaux de simulation (maisonnettes), des parcs intérieurs et extérieurs et un studio-garage. Par ailleurs, les cours de conduite d'urgence se déroulent en partie au circuit routier à proximité de l'ENPQ.

■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont parties intégrantes de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme et le RIDER (**R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - sens des **R**esponsabilités). L'internat permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble entraîne les aspirants policiers au partage et à l'entraide.

■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil. Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux et autochtones du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme formateurs.

Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunautaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

Les compétences du programme

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes, réunies sous cinq dimensions :

▪ Les activités policières

- ⇒ *prendre en charge un événement*
- ⇒ *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*

▪ Les techniques

- ⇒ *intervenir physiquement auprès de personnes*
- ⇒ *utiliser le pistolet en situation de tir défensif*
- ⇒ *conduire un véhicule de police*

▪ L'intervention tactique

- ⇒ *contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant*
- ⇒ *agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif*
- ⇒ *effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier*

▪ Le contrôle de foule

- ⇒ *intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1*

▪ L'engagement dans la formation

- ⇒ *s'engager de façon éthique dans sa formation*

Les stratégies de formation

L'approche par compétences

Le PFIPG prend appui sur les tâches concrètes observables qui caractérisent chacune des compétences faisant l'objet de formation. Au cours de sa formation, l'aspirant policier a à effectuer chacune de ces tâches à plus d'une reprise selon différents contextes afin de faire la démonstration de sa compétence. Les tâches sont ordonnancées de manière à recréer le plus possible la réalité de travail. Chaque tâche comporte des critères et des indicateurs permettant d'observer et de mesurer la prestation de l'aspirant policier, et ce, à l'aide de grilles d'appréciation et de coaching ainsi que d'une grille d'évaluation certificative. L'aspirant policier dispose de ces outils dès le début de sa formation. Il est amené à analyser sa propre performance chaque fois qu'il effectue chacune de ces tâches. De plus, il est

soumis à une épreuve certificative dont la méthodologie d'évaluation est identique à celle adoptée tout au long de la formation.

Un poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. En complément aux activités en classe, l'aspirant policier est intégré à un poste de police-école : le poste de police Nicolet-ENPQ.

L'aspirant policier y agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. Ce poste de police-école comprend un poste d'accueil, des salles d'entrevue, une salle des rapports, une salle des répartiteurs, un poste d'écrou et une salle de décontamination.

En somme, l'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

Les principales formules pédagogiques

Plus de 80 % du temps de formation est composé d'activités pratiques et de mises en situation recréant la réalité de travail. Plusieurs activités qui se déroulent en classe sont animées de façon à susciter les interactions; certaines d'entre elles comportent des mises en situation avec comédiens. Les principales formules pédagogiques sont les suivantes :

- les activités de patrouille;
- les rétroactions conjointes;
- les plateaux de simulation;
- les ateliers thématiques;
- la formation en ligne.

Les activités de patrouille

Les activités de patrouille contribuent à recréer le plus fidèlement possible la réalité de travail du policier. L'aspirant policier vit des journées de patrouille comme s'il était réellement un policier en exercice : il assiste au rassemblement du matin, il reçoit des assignments, il planifie sa journée de patrouille, il patrouille son secteur d'intervention, il reçoit des appels en provenance des répartitrices de l'ENPQ, il prend en charge des interventions (avec comédiens), il assiste au démembrement de fin de journée et finalement, il rédige ses rapports. L'aspirant policier vit sept journées de patrouille au cours de la formation. Il intervient seul ou avec son partenaire.

Les rétroactions conjointes

À la suite de chacune des sept sorties, l'aspirant policier assiste à une rétroaction de groupe. Ces rétroactions sont animées conjointement par un policier-instructeur et un intervenant sociocommunautaire, selon les thématiques à l'étude.

Les plateaux de simulation

La formule pédagogique des plateaux est utilisée en alternance avec les activités de patrouille pour consolider plus spécifiquement l'apprentissage de certains contenus de formation tels que la violence conjugale, la possession de stupéfiants, le conflit entre voisins, l'interception à risque faible d'un véhicule et la capacité affaiblie.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour six aspirants policiers. Chaque aspirant policier est appelé à jouer en alternance le rôle de policier contact, de policier couvreur, de suspect et d'observateur. L'objectif de cette formule pédagogique est de permettre à chaque aspirant policier de faire la démonstration de sa compétence et de développer sa capacité d'analyser sa propre performance sur la base des listes de vérification et des critères d'évaluation de la compétence, ce qui se traduit par une plus grande autonomie dans la prise en charge de ses propres apprentissages.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques sont également utilisés en alternance avec les activités de patrouille. Certains d'entre eux visent l'intégration des principales dimensions sociocommunautaires liées aux réalités sociales telles que : l'approche client, la diversité et le profilage, la maltraitance des aînés, la santé mentale, les troubles envahissants du développement et la déficience intellectuelle. D'autres ateliers thématiques sont dédiés plus spécifiquement à la consolidation de certains contenus de formation tels que : l'entrevue, les règlements municipaux, les mandats et la scène de crime.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour 18 ou 36 aspirants policiers. La plupart de ces ateliers ont recours au service d'un comédien pour simuler en classe des situations qui recréent la réalité de travail. Le fait d'associer les contenus à des situations les plus authentiques possible favorise l'ancrage des apprentissages ciblés.

La formation en ligne

La formation en ligne est surtout utilisée pour amener l'aspirant policier à se préparer à une activité de formation, notamment par l'analyse de ses propres performances. L'activité l'amènera notamment à réfléchir sur la légalité ou encore sur la dimension sociocommunautaire de son intervention.

La formation en ligne sert également à actualiser les connaissances de l'aspirant policier avant le début du programme de quinze semaines ou avant certaines activités de formation.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage pour héberger tant les activités de l'aspirant policier que le matériel pédagogique du formateur.

L'intégration de l'approche « police communautaire »

Conséquemment à la politique gouvernementale « Vers une police plus communautaire », le PFIPG intègre cette approche dans la formation des aspirants policiers. C'est par l'introduction et le réinvestissement tout au long du programme des principes de l'approche client, de la patrouille stratégique et de la résolution de problèmes que les aspirants policiers intègrent les fondements pratiques de l'approche de police communautaire pour un agent patrouilleur.

L'application de l'approche « police communautaire » dans la patrouille est recadrée et mise en valeur lors des rétroactions des journées de patrouille et lors des ateliers thématiques auxquels participent les aspirants policiers durant la formation.

Les disciplines techniques

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Les cours en intervention tactique

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

L'accent est mis sur la prise de décision et sur l'application du Modèle national de l'emploi de la force. À cet effet, un simulateur de conduite permet notamment de travailler la prise de décision en poursuite alors que le système d'analyse d'interventions à risque (SAIR) permet de travailler la prise de décision dans des situations nécessitant l'emploi de la force.

■ Le suivi de l'aspirant policier

Le tutorat

Les formateurs assument un rôle essentiel en supervisant et en accompagnant l'aspirant policier dans ses apprentissages, ainsi qu'en assurant un suivi personnalisé tout au long de sa formation. Plus précisément, les responsabilités du tuteur sont de soutenir l'aspirant policier qui éprouve des difficultés sur les plans de l'apprentissage et du comportement et de l'accompagner vers l'atteinte des compétences et dans le développement de son autonomie.

Toutefois, l'aspirant policier est le premier responsable de sa réussite. À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail et qui assume les responsabilités propres à ses fonctions et à ses obligations, l'aspirant policier a le devoir de jouer un rôle dynamique en s'engageant pleinement dans la réalisation des activités de formation de même qu'en intégrant et en consolidant des attitudes professionnelles répondant aux attentes du programme, des corps de police ainsi que des citoyens.

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'appropriation de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages en ligne à six reprises ainsi qu'une auto-appréciation de ses comportements professionnels à l'aide de la fiche d'autoappréciation comportementale (FAAC) à deux reprises. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre.

Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services profes-

sionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement.

Le suivi des rapports

La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier tout au long du programme. Un policier-instructeur est attitré à la correction des rapports produits par les aspirants policiers. Ce dernier est également appelé à animer des ateliers et des rétroactions de groupe à cet effet.

Tout au long du programme, l'aspirant policier utilise une cinquantaine de formulaires différents. Certains de ces formulaires sont utilisés à plus d'une reprise. L'ampleur du suivi et le nombre de fois que l'aspirant policier aura à remplir chacun d'eux dépendent de l'importance que ceux-ci occupent dans le quotidien d'un policier. Parmi les plus importants, on pense notamment au rapport d'événement et au constat d'infraction.

L'évaluation

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages encadre les pratiques évaluatives du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

L'évaluation formative

La stratégie de formation retenue comporte un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des apprentissages s'effectue principalement à partir des diverses formes de rétroactions individualisées proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- l'objectivation et la théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;

- les commentaires personnalisés des instructeurs et des spécialistes;
- les appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle (en utilisant une grille d'appréciation et de coaching);
- la consultation de documents de référence, de guides, de précis, etc.

L'épreuve certificative

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de démontrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve certificative, l'aspirant policier est donc appelé à :

- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination de mouvement (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié;
- recevoir un appel et effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée;
- consigner la preuve en vue du témoignage à la cour en rédigeant le rapport approprié;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- réaliser la planification de sa journée de patrouille, l'adapter en fonction des informations transmises au rassemblement et en tenir compte dans l'organisation de sa journée de patrouille;
- patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en détectant les infractions, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- analyser des problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas préconisé;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

L'attestation de réussite

À l'issue de la formation, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier.

Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Énoncé des compétences	Durée	%
Les activités policières		44 %
Prendre en charge un événement	166 h 00 min	35 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	41 h 00 min	9 %
Les techniques		29 %
Intervenir physiquement auprès de personnes	63 h 30 min	13 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	40 h 30 min	8 %
L'intervention tactique		12 %
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	18 h 00 min	4 %
Système d'analyse d'interventions à risque (SAIR)	12 h 00 min	3 %
Le contrôle de foule		4 %
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	20 h 00 min	4 %
L'engagement dans la formation		11 %
S'engager de façon éthique dans sa formation	51 h 00 min	11 %
Total		476 h 30 min

La structure de la présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio-affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.

Les objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier. ▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence. ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne. ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

**Éléments de
la compétence****Critères de performance**

6. Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À partir d'une mise en situation recréant les étapes d'une journée de patrouille, c'est-à-dire de la planification aux suivis réalisés à la relève en fin de quart de travail. ▪ Au moyen de plateaux et de rétroactions en présence. ▪ Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, le jour ou le soir. ▪ En utilisant un véhicule de police et ses équipements. ▪ En utilisant un véhicule banalisé. ▪ En utilisant une méthodologie de patrouille d'un secteur d'intervention et de prise en charge d'une problématique de sécurité. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Planification adéquate des activités de patrouille</p>
<p>2. Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier 2.3 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires 2.4 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p>
<p>3. Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Suivis appropriés</p>
<p>4. Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification de problématiques de sécurité 4.2 Proposition de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p>Et pour l'élément de compétence 2</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention sécuritaire ▪ Utilisation adéquate des communications ▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.6 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.7 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour toute la compétence

- Respect constant des principes de défense et des principes tactiques
- Communication constante dans l'intervention
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales. ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement. ▪ En utilisant des techniques propres au tir. ▪ À l'aide de parcours de tir. ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tir virtuel de précision. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tir barricadé ⇒ tir réactif ⇒ tir réactif à une main et tir à la pénombre ⇒ tir en déplacement
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
Et pour toute la compétence <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application rigoureuse des règles de sécurité 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Conduire un véhicule de police.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec un véhicule de police et ses équipements. ▪ Sur le circuit routier. ▪ À l'aide d'un simulateur de conduite. ▪ À partir de mises en situation. ▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile : <ul style="list-style-type: none"> ↪ le Code de la sécurité routière; ↪ le Code criminel; ↪ le Code de déontologie des policiers du Québec; ↪ les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À l'aide de documents didactiques et de référence : <ul style="list-style-type: none"> ↪ précis de cours; ↪ modèle de référence : La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence; ↪ grille de coaching; ↪ listes de vérification; ↪ vidéos; ↪ rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage : ↪ freinage d'urgence ↪ freinage d'urgence dans une courbe ↪ contournement d'obstacles avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate d'un contournement d'obstacles, en marche avant</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un contournement d'obstacles en marche arrière</p> <p>1.7 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.8 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage</p>
<p>2. Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Contrôle adéquat du véhicule de police lors de son déplacement</p> <p>2.3 Conduite sécuritaire à une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.4 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.5 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.6 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 3. Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence |
| | 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence |

Et pour toute la compétence :

- Adoption d'une position adéquate de conduite

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À partir d'une étude de cas. ▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i> ▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p>2. Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>4. Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À partir d'études de cas. ▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i> ▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p>2. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention 2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation 2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate 2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre 2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>3. Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Guide de pratiques policières;</i> ↪ lois et règlements en vigueur; ↪ common law; ↪ jurisprudence; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque). ▪ En utilisant les armes du ceinturon. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle. ▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI. ▪ Au moyen de lectures. ▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p>2. Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p>4. Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions. ▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton. ▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo. ▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.). ▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel). ▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.). ▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Exécution adéquate des commandements militaires 1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p>2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p>3. Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p>4. Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

Éléments de la compétence

Critères de performance

Et pour toute la compétence

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
S'engager de façon éthique dans sa formation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la réalisation des activités du programme. ▪ À partir de situations vécues lors de la formation et dans le milieu policier. ▪ Dans le cadre d'études de cas et de discussions. ▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle. ▪ À l'aide du modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ». ▪ Dans un contexte d'internat : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ comportant des activités périscolaires; ⇨ à l'aide d'une grille d'évaluation du comportement (FEC : Fiche d'étude comportementale).

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les enjeux éthiques des situations.	1.1 Reconnaissance juste des principales composantes de la situation : faits, dilemme et parties impliquées 1.2 Reconnaissance juste des valeurs en jeu 1.3 Mise en évidence pertinente des différentes options possibles 1.4 Mise en évidence pertinente des conséquences de sa décision, pour chacune des parties impliquées
2. Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER).	2.1 Évaluation critique de sa performance 2.2 Ajustement continu de son comportement 2.3 Soutien pertinent auprès des pairs 2.4 Participation reflétant une prise de responsabilité à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières (autonomie, initiative, etc.) 2.5 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels (RIDER.)
3. Défendre une position critique à propos de ses comportements.	3.1 Justification critique et rationnelle de ses choix et de ses comportements en fonction des enjeux éthiques

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.